



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2022\_022

Objet : Modification du tableau des emplois

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation: 22/06/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Gilbert GIRMA, Denis GRAS, Christine HUGON, Ludovic JAFFUEL, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL, Samuel SOULIER, Vincent SUDRE

**Représentés :**

**Excusés :** Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Jérémy PIC, Thomas PIGNIDE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

**Absents :** Alain GUENNOU, Noël LAFOURCADE

**Secrétaire de séance :** Jean-Noel BRUGERON

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Le Président rappelle à l'assemblée :

Il appartient au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent sur un poste permanent à temps complet en qualité d'adjoint administratif pour assurer l'instruction des documents d'urbanisme pour les communes adhérentes
- Considérant que l'activité du PETR nécessite la création d'un poste non permanent (contrat de projet) sur le grade d'attaché territorial à temps complet pour assurer la mission de « communication et promotion du territoire »

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 04/07/2022  
048-200078343-20220628-DE\_2022\_022-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23 (1°);

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- La création au 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'agent recruté exercera les fonctions d'instructeur-trice des autorisations d'urbanisme à temps complet

- La création au 1<sup>er</sup> octobre 2022 d'un emploi non permanent (contrat de projet) d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour assurer la mission de « Communication et promotion du territoire »

L'agent recruté exercera les fonctions d'animation de la communication et la promotion du territoire à temps complet.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée par référence à l'un des indices majorés de l'échelle indiciaire du grade de base correspondant à l'emploi créé, en vigueur à la date de la conclusion du contrat.

Cette rémunération sera éventuellement complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le montant de la rémunération totale étant déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- la limite de la grille indiciaire indiquée ci-dessus
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude)
- l'expérience professionnelle de l'agent

**Le Conseil syndical après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- 1- D'adopter les propositions de création d'emplois ci-dessus.
- 2- D'inscrire au budget, chapitre 012, articles 64 131 et 645, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de TAR: 04/07/2022 048-200078343-20220628-DE_2022_022-DE
--

Emplois permanents	Grade	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire	Statutaire	Contrat actuel	Fondement
Direction de structure/chef(fe) de projet développement local	Attaché	A	1	1	Temps complet		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargée de mission accueil des nouvelles populations)	Attaché	A	1	0	Temps complet		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Gestionnaire LEADER	Rédacteur	B	1	1	Temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )		OUI	CDI de droit public suite à transfert de compétence d'une entité privée vers une structure publique
Chargé de mission contrat régional et LEADER	Attaché	A	1	1	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chef(fe) de projet SCOT et urbanisme	Attaché	A	1	0	Temps complet			CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargé de mission « Animation du Contrat de Transition Ecologique »	Attaché	A	1	0	Temps complet		OUI	CDD de droit public art 3-3 2° Ou Agent statutaire FPT
Chargé de mission « Attractivité territoriale »	Attaché	A	1	1	Temps complet	NON	OUI	Contrat de projet (Volontariat Territorial en Administration)

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 04/07/2022  
048-200078343-20220628-DE\_2022\_022-DE

Chargé-e de mission « Communication et promotion du territoire »	Attaché	A	1	A pourvoir	Temps complet	NON	OUI	Contrat de projet (Volontariat Territorial en Administration)
Animateur-trice du Schéma de Cohérence Territoriale	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		Agent statutaire FPT
Assistant administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	Temps non complet (17.5/35 <sup>ème</sup> )	OUI		CDD de droit public art 3-3 2 <sup>°</sup> Ou Agent statutaire FPT
Chef de service instructeur du service ADS	Technicien territorial	B	1	1	Temps complet	OUI		CDD de droit public art 3-3 2 <sup>°</sup> Ou Agent statutaire FPT
Instructeur service ADS	Adjoint administratif	C	1	A pourvoir	Temps complet	OUI	OUI	CDD de droit public art 3-3 2 <sup>°</sup> Ou Agent statutaire FPT
Assistant-e de gestion administrative	Adjoint administratif	C	1	1	Temps non complet (17.5/35 <sup>ème</sup> )		OUI	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité Article L332-23 (1 <sup>°</sup> ) du Code général de la fonction publique

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 6/07/2022  
et publié ou notifié  
le 6/07/2022

Certifié conforme,

A Marvejols, le 28 juin 2022

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 04/07/2022  
048-200078343-20220628-DE\_2022\_022-DE